



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL

SEANCE DU 4 MARS 2024

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT, Claire BRINI, Daniel OTT, Paulette HAEHNEL, Anastasie LEIPP, Christine GOETZMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER

ABSENTS excusés: Martin EYERMANN

ABSENT non excusé :

Procuration : 1

Date de dépôt de la convocation : 27 février 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 5 février 2024, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Conformément à l'article 2121-I5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Anastasie LEIPP

1. AFFAIRES FINANCIERES

OBJET : Tarifs 2024

Monsieur Olivier GING, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous:

1 – CIMETIERES

a/ Concessions trentenaires aux cimetières

- Tombe simple 100. -- Euros
- Tombe double 200. -- Euros
- Renouvellement Tombe 6m² 200. -- Euros

b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquantenaire

- Caveau simple 1000. -- Euros
- Caveau double 2000. -- Euros

c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes

- Urne pour 15 ans 600. --Euros
- Urne pour 30 ans 1200. -- Euros

d/ Concessions de caves-urnes

- Concession pour quinze ans 100. -- Euros
- Concession pour trente ans 200. -- Euros
- Jardin du souvenir gratuit



2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE

- Annuel gratuit

3. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS 10. —Euros le lot

4. – LOCATIONS JARDINS

- De 0 à 0.50 a 15. —Euros/an
- Au-delà de 0.50 a 30. —Euros/an

5. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE :

A/ Droit de place lors des fêtes locales

- Manège enfantin (Ets Hubert) 60.-- Euros
- Autoskoter (Ets Vogel) 100.-- Euros
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m 20.-- Euros
- Stand double (+ 6 m) 40.-- Euros

B/ Droit de place marchand ambuland (camion pizza, camion surplus militaire, etc.)

- Tarif 10 €/journée

6- FRAIS DE TRAVAUX INCOMBANT A DES PARTICULIERS

a/ Tarif horaire avec ouvrier communal (maximum 4 heures déplacement compris) :

- Tracteur (avec ou sans remorque) 70€
- Pelle hydraulique Ford 90€

b/ Frais de compresseur sans servant :

- Forfait minimum ½ journée 50€
- Tarif journalier 80€

8 - LOCATION SALLES COMMUNALES :

- Gratuité des salles 1 fois par an pour l'organisation de l'AG des associations locale **sans repas**
- Location pour enterrement salle BOSCO (bas) : 60.-- Euros
- Location pour enterrement salle BOSCO (haut) : 100.-- Euros

BOSCO SALLE DU SOUS-SOL (salle du bas)	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
SALLE + WC	30 €	160 €	220 €
SALLE+WC+CUISINE (50 Couverts Maxi)	40 €	190 €	250 €



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAUVONNAISES

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 067-216703223-20240304-PV04032024-AR



TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	60 €	60 €
CAUTION de réservation	150.00 €	150.00 €	150.00 €

BUVETTE	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Buvette extérieure	20 € sans Chambre Froide 50 € avec CF	40 € sans CF 80 € avec CF	70 € sans CF 120 € avec CF
Garnitures	gratuite	3 € / pièce (1 table et 2 bancs)	5 € / pièce (1 table et 2 bancs)
Caution	150.00 €	150.00 €	150.00 €

Si besoin de barbecue: caution supplémentaire de 50€ avec obligation de nettoyage et dégraissage

BOSCO SALLE DU REZ DE CHAUSSEE (Salle du haut)	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
SALLE + WC + BAR	40 €	220 €	300 €
SALLE+WC+ CUISINE (120 Couverts Maxi)	50 €	290 €	390 €
TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	100 €	100 €
CAUTION	150.00 €	150.00 €	150.00 €

BOSCO RDC en + par jour 50 €

BOSCO SS en + par jour 30 €

SALLE OMNISPORTS	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Tarif horaire	10 €	10 €	20 €
Forfait journée	70 €	70 €	140 €
Forfait semaine (5 jours)	200 €	200 €	400 €



CAUTION	150.00 €	150.00 €	150.00 €
---------	----------	----------	----------

- 10 € en plus pour un vestiaire supplémentaire : sauf associations
- 5 € prêt matériel : sauf associations
- 30 € pénalité d'énergie (Eclairage et eau)

STADE Sans club house	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Location journée + 1 vestiaire	20 €	20 €	70 €
Location week-end + 1 vestiaire	40 €	40 €	120 €
Location semaine + 1 vestiaire			350 €
Location soirée + 1 vestiaire	12 €	12 €	80 €
Location Eclairage stade	10 €	15 €	40 €

CLUB HOUSE	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Salle + Cuisine	50 €	80 €	150 €
Caution	150.00 €	150.00 €	150.00 €

- Electricité en sus (selon consommation constatée) 0,30 € / kWh

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

APPROUVE les tarifs 2024

2. AFFAIRES DU PERSONNEL

OBJET : Création d'un deuxième emploi permanent d'agent d'accueil et secrétariat

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
- VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
- VU le budget de la collectivité,
- VU le tableau des effectifs existant,



CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un deuxième emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'accueil du public et du secrétariat de la commune, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

DECIDE :

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un deuxième poste d'agent d'accueil et de secrétariat au grade d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} avril 2024, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'accueil du public et de secrétariat :

S'agissant d'une création de poste, celui-ci peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- De l'Article **L332-14** : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 28/35^{ème}.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement relatif à ce poste et à procéder au recrutement.

3. AFFAIRES DU TOURISME

OBJET : Nomination d'un référent tourisme

VU la nouvelle stratégie touristique 2023-2026 de la Communauté de communes Hanau La Petite Pierre,
VU la demande adressée à la commune en date du 7 février 2024,



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAUVONNAISES

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 067-216703223-20240304-PV04032024-AR



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Office de Tourisme Intercommunal de Hanau-La Petite Pierre sollicite l'ensemble des communes adhérentes dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents tourisme.

En effet, dans sa nouvelle stratégie touristique 2023-2024, la Communauté de communes souhaite favoriser les échanges entre l'office du tourisme et les communes afin de contribuer au rayonnement du territoire.

Le rôle du référent tourisme sera :

- De faire remonter les informations pour la mise en avant de la commune par la diffusion sur le site internet de la Communauté de communes, l'agenda des manifestations, les brochures et les réseaux sociaux.
- De relayer dans la commune et auprès de ses acteurs les informations utiles fournies par l'office du tourisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

POUR :13

CONTRE :0

ABSTENTIONS : 1

VALIDE la nomination de Mme Anastasie LEIPP qui s'est portée candidate comme référente tourisme auprès de Office de Tourisme Intercommunal de Hanau-La Petite Pierre.

4. DIVERS

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 02 Avril 2024 à 20h15

De nombreux conseillers municipaux ont signalé un problème au niveau des cloches de l'église abbatiale. Le conseil municipal cherche une solution.

La séance est levée à 22h30

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Secrétaire de séance :

Daniel BURRUS



Anastasie LEIPP